

Agriculture & Environnement 2010



UNION NATIONALE

— Avec la participation de : —



**La gestion conservatoire
des zones humides
de tête de bassin versant
en agriculture**

Un partenariat pluriannuel 2009-2011 lie l'Union nationale des CPIE, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture dans **la mise en œuvre d'actions en faveur du développement d'une agriculture durable.**

L'un des objectifs de ce partenariat est **d'échanger et de se former au sein des réseaux d'acteurs.** L'organisation de Rencontres Agriculture et Environnement annuelles contribue à l'atteinte de cet objectif.

Elles reposent sur la présentation d'expériences conduites dans les territoires, sur les problématiques de l'eau, des paysages, des mesures agri-environnementales, d'interventions auprès d'étudiants en agriculture et agronomie...

Constituées de débats, d'échanges d'expériences et de pratiques, elles font chacune l'objet de la diffusion d'une **production didactique** au sein des réseaux parties prenantes de l'action.

Ces publications illustrent les problématiques relatives au thème choisi par des expériences et des résultats d'actions agricoles innovantes et transposables à d'autres territoires.

Elles contribueront ainsi à alimenter la réflexion et la coordination d'actions en faveur d'une agriculture durable.

Les deuxièmes Rencontres Agriculture-Environnement se sont déroulées les 23 et 24 novembre 2010 au cœur du haut-bocage vendéen à la Flocellière (Vendée). Elles ont été accueillies dans les locaux du CPIE Sèvre et Bocage, propriété de la Communauté de Communes de Pouzauges. Organisées par le CPIE Sèvre et Bocage en étroite collaboration avec la Chambre d'agriculture de la Vendée et le lycée professionnel agricole de la Roche-sur-Yon, ces journées ont permis de présenter des exemples de pratiques et des témoignages d'agriculteurs et de gestionnaires. Ce document retrace les thématiques et les échanges qui y ont été abordés.



➔ Les enjeux locaux du maintien des zones humides pour les acteurs	
du territoire du haut-bocage vendéen	4
• Contexte de réalisation des rencontres	4
• Les enjeux pour les acteurs locaux impliqués : CPIE Sèvre et Bocage, Chambre d'agriculture de la Vendée et Lycée Nature de la Roche-sur-Yon	4
• Pourquoi avoir choisi le thème des zones humides ?	6
➔ Contexte territorial et économique d'une agriculture en zone humide	
de tête de bassin-versant	7
• Qu'est-ce qu'une zone humide ?	7
• Le territoire du haut-bocage vendéen : réalités agricoles et perceptions d'usages	8
• Les performances économiques agricoles sur ce territoire	9
➔ Pratiques agricoles et zones humides : compatibilités et limites	11
• Diversifier son activité pour appréhender ces espaces à l'échelle de l'exploitation	11
• Le pâturage comme outil d'entretien des prairies humides	12
• Du maintien à la réouverture de zones humides	14
➔ Les perspectives	15
• Ressources documentaires et références	17
• Table des Sigles	18
• Remerciements	19

Les enjeux locaux du maintien des zones humides pour les acteurs du territoire du haut-bocage vendéen

CONTEXTE DE RÉALISATION DES RENCONTRES

Le partenariat national « Contribution au développement d'une agriculture durable » entre la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) et l'Union nationale des CPIE, a permis de créer les « Rencontres Agriculture et Environnement ».

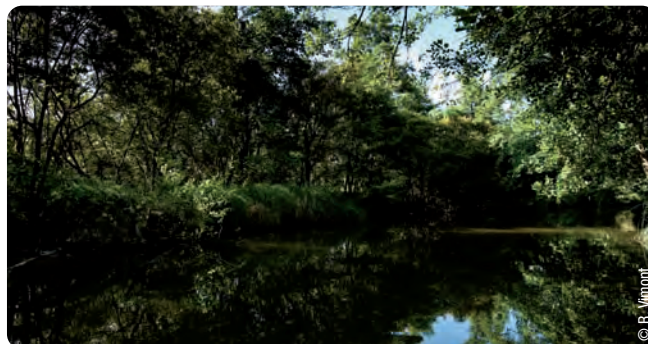
La première édition a été organisée au cœur du Pays Montmorillonnais (Département de la Vienne, Poitou-Charentes) par le CPIE Val de Gartempe en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Vienne et le lycée d'enseignement agricole de Montmorillon en décembre 2009, sur le thème de la gestion intégrée et responsable de l'eau en agriculture.

Organisée par le CPIE Sèvre et Bocage, en partenariat étroit avec la Chambre d'agriculture de la Vendée et le lycée agricole de la Roche-sur-Yon, cette deuxième édition a été l'occasion de réunir les acteurs d'un territoire de bocage autour d'une question à enjeux tant environnementaux qu'agricoles : **la gestion conservatoire des zones humides de tête de bassin versant.**

LES ENJEUX POUR LES ACTEURS LOCAUX IMPLIQUÉS

Ces journées s'inscrivent dans une volonté d'agir en faveur d'un développement durable des territoires. Il est essentiel que le dialogue s'instaure entre les acteurs locaux pour prendre en compte la dimension écologique dans l'activité agricole. Baser sa stratégie de production en préservant et valorisant les milieux ouvre des perspectives de maintien et de développement de l'activité agricole, sans compromettre le milieu dans lequel elle évolue.

Le CPIE Sèvre et Bocage, association locale labellisée depuis 10 ans, agit sur son territoire autour notamment des questions relatives à la ressource en eau, à l'agriculture et à l'éducation à l'environnement. Comme tous les CPIE, il travaille sur des milieux naturels communs, dans une logique de recherche et d'innovations pour trouver de nouveaux modèles de dévelop-



pement territorial qui prennent en compte les enjeux environnementaux. Le CPIE Sèvre et Bocage fait partie de 18 territoires engagés dans une coopération avec les acteurs agricoles pour trouver des systèmes d'agriculture durable.

Il s'est proposé d'accueillir ces journées pour témoigner de la volonté des gestionnaires et des agriculteurs d'agir conjointement en faveur des zones humides.

Les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement sont des associations locales qui s'engagent sur leurs territoires en faveur du développement durable dans le respect de la connaissance scientifique. Elles sont issues d'une initiative citoyenne locale, riche de sa vie associative et de ses professionnels salariés. Les CPIE agissent dans deux domaines d'activités en faveur du développement durable :

- la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement,
- l'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs.

Le label CPIE, créé en 1972 et géré par l'Union nationale des CPIE, est fondé sur une dizaine de critères portant sur les valeurs et l'intérêt général de l'association, ses domaines d'activités, sa gouvernance, son degré d'ancrage territorial... Il est attribué pour 10 ans renouvelables.

La Chambre d'agriculture de la Vendée s'inscrit dans cette démarche car il est pour elle essentiel d'aborder les questions d'aménagement du territoire agricole de façon globale. Elle souhaite que ces collaborations se développent afin de :

- dynamiser les démarches partenariales locales
- sensibiliser le grand public
- allier production alimentaire, qualité des productions et préservation des milieux

Les outils de planification territoriale (PLU, SCOT) permettent de bâtir des liens entre l'agriculture, l'urbanisme, la gestion de l'eau, la biodiversité... pour mieux préparer et aménager les territoires. Par exemple, la question du mitage territorial dû aux infrastructures ou à la consommation d'espace pour l'habitat touche autant l'agriculture que la biodiversité, de même que la mise en place des circuits courts ; il est de l'intérêt de tous de travailler ensemble.

Impliquer les acteurs mêmes du territoire représente une opportunité de créer des synergies et de partager des compétences, car ce sont eux qui le connaissent le mieux. La dynamique du territoire est recherchée dans une logique de préservation écologique et économique, gage de sa durabilité et du maintien d'un tissu social en zone rurale.

Les Chambres d'agriculture sont des institutions élues au suffrage universel qui représentent l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural. Elles sont composées d'agriculteurs, de salariés de structures, de retraités, de groupes professionnels... Elles ont pour rôle d'accompagner les agriculteurs, de faciliter les échanges, de redynamiser des groupes innovants, de fournir des outils (exemple : outil IBIS, qui est un outil de conseil sur la biodiversité à l'échelle de l'exploitation)



© R. Vimont

Le Lycée Nature, présent sur la Vendée depuis 1968, est un établissement public local qui accueille près de 800 personnes en formation chaque année. Ses principaux champs de compétences professionnels sont liés à l'agriculture (dont notamment l'agriculture biologique) avec 20 % des apprenants, au secteur de l'aménagement paysager (33 % des formés), à celui de la gestion et de l'entretien des espaces naturels et ruraux (20 % des publics) et, enfin, au secteur des services avec les formations supérieures en commerce, écotourisme et animation socioculturelle (10 %).

Par ailleurs, 17 % des apprenants suivent un cursus d'enseignement général et technologique (bac S notamment). Les formations proposées vont du niveau CAP à celui des licences professionnelles pour des publics très divers (élèves, étudiants, apprentis et stagiaires adultes). L'établissement est très fortement impliqué dans la mise en œuvre des principes du développement durable, à la fois dans le champ éducatif auprès des publics qu'il accueille en formation, dans les applications professionnelles des métiers préparés (agriculture durable, gestion différenciée des espaces verts, etc.) et dans son propre fonctionnement d'établissement (lagunage, tri et compostage des bio-déchets issus de la restauration collective, démarche d'approvisionnement en produits locaux et durables, etc.).

A travers ses actions pédagogiques très ouvertes sur le monde extérieur, y compris éloigné avec par exemple les coopérations initiées avec le Maroc et le Burundi, l'établissement met en œuvre activement ses autres missions qui lui sont conférées par la loi (contribution à l'animation du territoire, coopération internationale, recherche-développement-innovation).

La direction générale de l'enseignement et de la recherche exerce les compétences du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire relatives à la formation initiale et continue, à la recherche et au développement. Elle organise l'enseignement et la formation professionnelle agricoles et assure la tutelle des établissements publics nationaux d'enseignement supérieur agricole et des autres établissements publics nationaux relevant de sa compétence.

Des actions, comme la mise en place d'une Plateforme régionale d'innovation en agriculture biologique et agriculture périurbaine durable, outil labellisé par le Conseil régional de pays de La Loire en octobre 2010, participent à cette dynamique d'établissement d'enseignement professionnel qui cherche à accompagner les acteurs locaux, actifs et futurs actifs, dans la réflexion sur les modèles de développement possible pour les générations actuelles et futures, conciliant les impératifs économiques avec la meilleure prise en compte possible des questions environnementales et sociales.

POURQUOI AVOIR CHOISI LE THÈME DES ZONES HUMIDES ?

Volontaire pour accueillir ces journées, le CPIE Sèvre et Bocage et ses partenaires ont proposé d'aborder la question de la préservation des zones humides en agriculture. Cette thématique s'est en quelque sorte imposée d'elle-même : à l'intérieur du territoire régional, on peut rencontrer des zones humides d'importance internationales comme la Brière, le Lac de Grand-Lieu, les marais salants de Guérande, la vallée de la Loire, mais également de nombreux petits espaces renfermant une richesse écologique. L'exceptionnelle biodiversité de ces milieux repose sur la diversité de leurs habitats ainsi que sur la connexion avec des habitats adjacents.

Le département de la Vendée, reconnu pour ses nombreux milieux aquatiques (marais poitevin, marais breton, littoral vendéen), bénéficie également d'un maillage de zones humides intérieures important. Dans le territoire du haut-bocage vendéen, la superficie communale en zones humides s'élève en moyenne à 10%, alors que le niveau national comptabilise un taux d'environ 3 %.

Sources : CPIE Sèvre et Bocage, 2010 - Eaufrance, 2010.

Pour l'activité agricole, la place des zones humides sur l'exploitation est complexe. Les pratiques de fauche, de pâturage et d'entretien sont à adapter à ce milieu fragile, qui ne permet pas un accès homogène dans l'année (période de non-portance notamment). Le rendement fourrager peut être moindre, ce qui peut conduire à des dépenses supplémentaires d'achat de fourrage. Pour assurer une bonne fonctionnalité écologique de la zone humide, des aménagements amont (haies, talus par exemple)

sont à préserver ou à recréer, et l'usage d'intrants est soumis à une réglementation stricte. La réglementation relative au maintien et au respect des zones humides est à connaître et à respecter : la loi sur l'eau de 1992, la loi d'orientation agricole de 1999 et la loi sur le Développement des Territoires ruraux de 2005 notamment ; cette dernière précise la définition des zones humides et inscrit la préservation et la gestion durable des zones humides comme d'intérêt général.

Si les exploitants agricoles sont conscients des rôles que les zones humides jouent dans le milieu naturel et pour l'homme, ils perçoivent souvent ces réalités comme des contraintes pour leur activité, d'autant plus que des compensations économiques ne sont aujourd'hui pas toujours mises en œuvre.

Les rencontres sont ainsi une opportunité de dialogue sur les besoins de chacun, les difficultés rencontrées, les adaptations à apporter dans la gestion de ces espaces.



© R. Vilmonit

Contexte territorial et économique d'une agriculture en zone humide de tête de bassin-versant

QU'EST-CE QU'UNE ZONE HUMIDE ?

Après la définition dans la convention de Ramsar (1971), la législation française (*loi sur l'eau du 03/01/1992*) précise que les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Les critères à retenir pour la définition des zones humides sont relatifs à la morphologie des sols liée à la « présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide » (*décret n°2007-135 du 30 janvier 2007*).

Les représentations en sont multiples : étangs, mares, marécages, bras morts, cours d'eau, fleuves, rivières tourbières, prairies humides, fonds de vallée, terres inondables... n'en sont que quelques unes.

Les milieux humides sont, à l'échelle d'un bassin versant, présents tant en altitude qu'en plaine. Ils peuvent se situer sur des versants, des zones de rupture de pentes, dans le fond des vallées, sur de vastes étendues à faible relief, en bordure de lac, d'estuaire et sur le littoral maritime. Les zones humides sont interdépendantes du fait de la circulation de l'eau. Toute intervention humaine, sur quelque niveau que ce soit, a un impact sur l'ensemble du système.

À l'échelle nationale, plus de la moitié des zones humides a disparu au cours du 20^e siècle. Victimes dans des temps plus éloignées de représentations négatives (vecteur de maladie, incommodant...), les zones humides souffrent aujourd'hui de l'expansion des activités humaines : extension des superficies de terres labourables, extensions urbaines, aménagements routiers... Certaines activités ont aussi des effets plus progressifs ou plus complexes : perturbation de l'alimentation en eau des milieux à cause d'équipements fluviaux, drainage, introduction d'espèces exotiques envahissantes...

Pourtant, ces espaces remplissent des fonctions écologiques considérables.



© Union nationale CPIE

L'eau, élément majeur qui les constitue, les façonne et y apporte les matières nécessaires au développement de la vie.

Les milieux humides font partie des écosystèmes les plus productifs au monde. Les scientifiques estiment que 50 % des espèces d'oiseaux présentes en France dépendent directement de ces milieux et 30 % des espèces végétales remarquables et protégées s'y développent. En région Pays de la Loire, 3^e région française en matière de superficie de zones humides, ces milieux continentaux et littoraux abritent 35 % des plantes inscrites sur la liste rouge régionale et plus de 50 % de la faune prioritaire.

(Sources : Frochot & Roché, 2000 - Lefevre, 2000 - URCPPIE Pays de la Loire, 2010).

Ces milieux rendent également de nombreux services à l'homme. L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (MEA) réalisée par les nations unies (PNUE) en 2005 classent ces services rendus en 4 catégories:

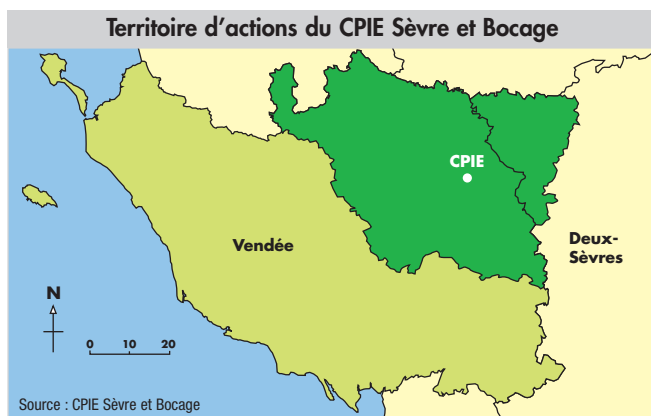
- les services de régulation
- les services d'auto-entretien
- les services d'approvisionnement
- les services culturels

Le rôle le plus perceptible est probablement celui de régulateur des eaux. Lorsque les zones humides ne sont pas saturées, elles stockent à court terme les eaux de crues contribuant ainsi localement à retarder et/ou à limiter l'intensité de celles-ci. Elles peuvent aussi participer à la recharge des nappes phréatiques. Également, les milieux humides jouent un rôle de tampon, de filtre épurateur : retenue des matières en suspension, stockage du phosphore, élimination de l'azote.

Ils sont aussi la source de nombreuses ressources utiles à l'homme (eau potable, nourriture, matériaux de construction...). Le MEA démontre que la plupart des biens et services rendus/offerts aux sociétés humaines dépendent de l'état des écosystèmes. Enfin, ces milieux rendent possible la valorisation économique d'un territoire grâce aux activités pédagogiques, de loisirs, de tourisme nature qui s'y développent. (Source : Eaufrance citant Hernandez, 2009)

Implanté sur un territoire riche en zones humides, le CPIE Sèvre et Bocage a lancé dès 2007 un programme d'actions visant à mieux appréhender la singularité de ces milieux ainsi que les représentations qu'en ont les usagers notamment les agriculteurs.

LE TERRITOIRE DU HAUT-BOCAGE VENDÉEN : RÉALITÉ AGRICOLE ET PERCEPTION D'USAGES



Le CPIE Sèvre et Bocage agit sur le quart Nord-Est du territoire vendéen, sur lequel sont implantées 2400 exploitations d'une superficie moyenne de 60 hectares. L'élevage bovin est très présent, avec une dominance pour la race Charolaise, souvent adjoind de bâtiments hors sols (volailles, porcs, lapins...).

Dans le cadre de la révision de documents d'urbanisme communaux et conformément aux préconisations du SDAGE Loire-Bretagne, le CPIE conduit depuis 2009 des inventaires des zones humides. Ceux-ci, conformément aux méthodes validées par les SAGE sur ce territoire, ont été réalisés sur un échantillon de 17 000 ha et 280 agriculteurs y ont contribué. Ce travail a permis d'évaluer la superficie communale en zones humides (environ 10 %), leur état de conservation et de connaître les pratiques agricoles. Grâce à ce travail, on peut identifier à ce jour sur le territoire :

- 1 mare pour 75 ha en moyenne
 - 1 étang pour 55 ha en moyenne
 - 80 % des zones humides en bon état de conservation et en bonne fonctionnalité écologique
 - 75 %* en pâturage essentiellement bovins, quelques ovins
 - 10 %* uniquement fauchées
 - 5 %* cultivées
- *des zones humides

En parallèle à ce travail d'inventaire, une enquête a été réalisée auprès des agriculteurs ; celle-ci confirme qu'ils connaissent bien leur territoire puisqu'ils estiment à 11 % la SAU située en zones humides. Même si 80% des exploitants sont favorables à l'intérêt porté aux zones humides, ils considèrent qu'elles doivent rester exploitables. Elles sont pour eux majoritairement une contrainte (60 %) et dans une moindre mesure des zones de productions intéressantes (23%).

Aussi, si une majorité d'exploitants interrogés pense qu'il faut continuer les pratiques agricoles actuelles sur les zones humides, une part d'entre eux évoque la nécessité de drainage ou de remblai

pour poursuivre une activité sur ces espaces et éviter leur abandon. En tout état de cause, la grande majorité des agriculteurs annoncent le besoin de mettre en place un soutien financier visant à compenser le déficit lié à la gestion de ces milieux (90 %).

« Ce sont des milieux qui ne sont pas faciles à gérer et qui demandent du temps »
 « A l'école, on m'a appris comment faire du blé mais jamais comment gérer une zone humide... heureusement que j'ai regardé mon père »
 « Autrefois, il y avait de la main d'œuvre... »

Mais quels sont les enjeux du maintien d'une gestion agricole durable sur les zones humides ?

- Une activité agricole durable assure le maintien de milieux ouverts, en utilisant des perturbations « positives » comme le pâturage et la fauche. Ce maintien permet de répondre à deux types d'enjeux :
 - des enjeux hydrauliques (circulation et qualité de l'eau)
 - des enjeux biologiques (gain d'espèces, diversité spécifique généralement plus élevée)
- A l'opposé, sans une vigilance des exploitants, les milieux subissent différentes altérations :
 - la densification des milieux suite à l'abandon du mode de gestion par pâturage : développement de ronce, de ligneux (frênes, saules...)
 - la rudéralisation : la dégradation du sol par des pratiques inadaptées entraîne le développement d'espèces type charbons, orties...
 - le piétinement, qui peut ponctuellement favoriser l'érosion
 - la création de fossés profonds, en remplacement des pratiques traditionnelles de « rigole » superficielle qui permet une mise en pâture précoce semblant compatible avec le maintien des fonctions écologiques des milieux
 - la mise en culture, en remplacement du pâturage

Sur le territoire, 80 % des zones humides sont en bon état de conservation. Cette situation est possible grâce au maintien des pratiques d'élevage en place et menées en bon accord avec la spécificité des milieux. Il est essentiel que cette situation se perpétue, mais avec quelles solutions pour une gestion des milieux et un équilibre économique des exploitations compatibles et durables ?

« Ce sont probablement les plus belles parcelles de ma ferme »
 « Les zones humides, c'est une véritable pharmacie vivante »
 « Cela reste vert toute l'année, ce qui permet de laisser les animaux en pâture pendant l'été, en plus, les animaux sont au frais quand il fait chaud »

LES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES AGRICOLES SUR CE TERRITOIRE

Composé de pentes douces vers la Sèvre et de coteaux parfois abruptes en amont de la vallée du Lay et ses affluents, riche d'une diversité de zones humides, le territoire du haut-bocage vendéen présente des handicaps naturels pour une exploitation agricole. Les exploitations de ce territoire rencontrent des difficultés à valoriser ces milieux et cherchent à compenser ces contraintes, pour assurer une viabilité économique de leur activité.

Traditionnellement composée d'élevages bovins, l'activité agricole du haut bocage évolue depuis les années 90 :

- les exploitations se sont agrandies au détriment des petites unités
- le hors-sol s'est développé dans les années 80-90 pour compenser le manque de surface utilisable, et apporter un complément de revenus. Ce format correspond souvent aux installations des jeunes ou des épouses sur l'exploitation parentale (GAEC).
- puis dans les années 2000, l'arrêt d'activité des parents a créé une forte diminution de la main d'œuvre disponible.

La typologie des exploitations agricoles s'en est alors trouvée modifiée :

- baisse du nombre d'exploitations laitières de 23 %
- augmentation des exploitations à viande de 32 %
- légère baisse du nombre d'exploitation en système mixte (-4%)
- baisse du nombre d'exploitations en système herbe/fourrage (SFP) et hors sols de 25 %
- baisse du nombre d'exploitations en système hors sol uniquement (-12%).

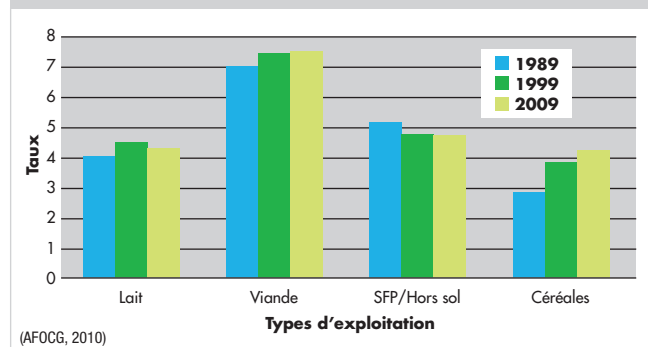
(source : Chiffres AFOCG 2010, sur la période 1999-2009)



Les différents types d'exploitation de cette région présentent toutes ou presque des superficies de milieux humides. Cependant, en fonction de leurs surfaces, des choix d'exploitation (lait, viande sans achat, hors-sol et surface en herbe, vente de céréales) et des orientations économiques, toutes ne sont pas

soumises aux mêmes modalités de fonctionnement et d'investissement. Le graphique 1 compare le retour sur investissement (calculé à partir du ratio capital investi sur l'excédent brut d'exploitation - EBE) de plusieurs systèmes sur ce territoire.

Graph n°1 - Comparatif du ratio "Capital investi/excédent brut d'exploitation" entre 4 types d'exploitation, sur 20 ans



Si globalement, tous les systèmes ont tendance à avoir des retours sur investissement plus long qu'il y a 20 ans (hors système mixte hors-sol et prairies), les exploitations de type production « viande » semblent ceux où, au regard du capital investi (achat de biens, de stocks fourragés, mises aux normes des bâtiments pour les animaux), le retour sur investissement est le plus long. Le volume financier dédié à ces frais se substitue progressivement à celui de la main d'œuvre.

Dans ce contexte et au regard de ces éléments économiques, nous serions tentés de penser que le changement d'affectation, pour des choix d'exploitation amenant une rentabilité plus élevée plus rapidement, peut représenter une solution de substitution. Mais cette solution, qui s'observe localement particulièrement entre des systèmes viande et vente de céréales et qui n'est pas sans conséquence pour le maintien de la gestion des zones humides, représente cependant un investissement en capital non négligeable et une modification du savoir-faire agricole local. Cette solution s'envisage économiquement plus aisément sur les parcelles dont le potentiel agronomique est important.

En zone de handicap naturel (comme en zone humide), le retour sur investissement du drainage ou de l'irrigation (compris entre 10 et 12 ans) ne justifie pas le gain de productivité à la hauteur du capital investi généralement (JC Marchand, AFOCG, commentaire personnel).

L'ensemble de ces éléments territoriaux et de réalités économiques d'exploitation met en lumière la complexité d'une gestion agricole dans un contexte de marché instable. Cependant, si la gestion pastorale est indispensable au maintien des zones humides, il conforte la notion d'handicap naturel qui peut être imputé à ce type de milieu, comparativement à d'autres systèmes d'exploitation plus avantageux économiquement mais ne permettant pas de garantir la fonctionnalité écologique de ces milieux.

Le tableau ci-dessous en synthétise les points présentés et évoqués en séance.

Tableau n°1 : Performances économiques de l'agriculture et préservation des zones humides

Ce qui a participé à préserver les zones humides	Ce qui concoure à les maintenir aujourd'hui	Ce qui concoure à leur disparition immédiate	Ce qui pourrait concourir à leur disparition
Le savoir-faire d'entretien	La réglementation sur leur préservation	L'arrêt du pâturage	La déprise de l'élevage bovin sur le territoire
La complémentarité économique hors-sol (intensification) et élevage bovin traditionnel (extensification)	Le soutien économique aux exploitations mieux adapté aux zones humides (DPU*)	L'agrandissement des exploitations et la baisse de la main d'œuvre	Le développement d'autres filières et d'autres cultures à l'échelle de l'exploitation (bois-énergie, cultures à rendement plus rapide)
	Le manque de rentabilité de changement d'affectation : temps de retour sur investissement long	Le manque de rentabilité (à court terme) ; en comparaison de la vente à la tonne de fourrage ou de céréales	Une fiscalité inadaptée (impôt foncier supérieur en zone humide) dans un contexte économique difficile
	La volonté d'entretenir ces milieux	L'interprétation de la réglementation : les incertitudes sur les droits et les interdictions limitent l'entretien, voire favorisent le délaissement	La perte des savoir-faire
		Les méthodes d'entretien à adapter à ce milieu (peu mécanisable)	

* En 2005, la réforme de la PAC a introduit un système d'aides découplées, qui se fonde sur un Droit au Paiement Unique (DPU). Les aides ne sont ainsi plus liées à la production. Ce découplage a été salutaire pour les zones difficiles d'exploitation. A compter de cette date, toutes les surfaces agricoles permettent d'activer des DPU, quelque soit le couvert (terres cultivées, prairie naturelle ; excepté la forêt). De nouvelles modalités d'attribution de DPU ont été créées en 2010, dont une spécifique pour les surfaces en herbe chez les éleveurs. Ce dispositif avec la prime au maintien de la vache allaitante, conforte les surfaces en herbe.

Dans ce contexte, quelles pratiques et quelle gestion choisir aujourd'hui ? Comment s'adaptent les exploitations agricoles ? Des agriculteurs témoignent.



© R. Vimont

Pratiques agricoles et zones humides : compatibilités et limites

Le territoire du haut-bocage vendéen a vu ces dernières années ses activités agricoles évoluer et s'adapter pour rester performantes, tout en préservant ses zones humides. Ces pratiques dépendent des obligations légales de préservation de milieux et des espèces, de l'équilibre économique de l'exploitation, mais aussi de la pérennité et du développement des systèmes de soutien mis en place. Des exploitants témoignent de la réalité de leur métier, qu'ils exercent dans un territoire auquel ils sont attachés et qu'ils veulent préserver.

DIVERSIFIER SON ACTIVITÉ POUR APPRÉHENDER CES ESPACES À L'ÉCHELLE DE L'EXPLOITATION



GAEC Le Granite MM. SACHOT

- Située à la Flocellière • SAU : 82 ha
- Système herbager :
 - prairies permanentes : 17 ha
 - prairies temporaires > 5 ans : 9 ha
 - prairies temporaires < 5 ans : 38 ha
- Cultures : 18 ha composés de 8 ha de maïs irrigué, 6 ha de méteil grains et ensilage, 4 ha de blé
- Elevage bovin : Charolais : 74 pmtva pour 65 vèlages / vente des brouards en maigre
- Elevage : hors-sol : 15 000 canards sur 1350 m²

Le GAEC Le Granite est une exploitation familiale de 82 hectares. A son origine, il est essentiellement tourné vers l'élevage de vaches allaitantes, de taurillons et de culture maïs/blé/rgi (Ray-grass italien), avec une surface de 55ha. Les parents créent un bâtiment de volailles en 1985 pour l'installation du premier fils en GAEC. En 1995 s'installe le second fils avec la reprise d'une exploitation de 30 ha. La crise de la vache folle en 1997 oblige les exploitants à abandonner l'atelier de taurillons pour construire un second bâtiment volaille.



Visite d'exploitation, rencontres 2010

Dans la pratique, les bovins sont mis en pâture à partir de début mars par lots de 20 à 25 animaux, en rotation tous les 6 à 12 jours par parcelles. Toutes les prairies humides sont pâturées, dès lors qu'elles ne sont pas saturées. Dans ce cas, les zones de pâturage sont décalées dans le temps. La taille de l'exploitation permet la gestion d'une bonne partie des effluents (lisier et fumier) par double épandage (½ dose au printemps et ½ à l'automne), dans le respect de la réglementation. Les parcelles utilisées pour l'épandage sont réouvertes aux bovins 4 semaines après l'épandage pour les lisiers et seulement 15 jours pour le fumier qui est composté. Enfin, le maintien des haies offre aujourd'hui la possibilité de vendre le bois issu de leur entretien. Cette vente s'effectue auprès des particuliers ou de collectivités équipées de chaudières à bois.

► Cette diversité d'activités assure une viabilité économique et une répartition équilibrée des potentialités de l'exploitation, les unes étant complémentaires des autres :

- les prairies permanentes ou temporaires assurent une sécurité de fourrage, et viennent limiter les éventuels surcoûts liés aux achats nécessaires en année sèche,
- la mise en pâture limite l'entretien des zones humides,

Tableau n°2 : Activités agricoles diversifiées et maintien des zones humides

Avantages	Vigilances
Sécurité de production fourragère et coûts d'achat de fourrage limités	Gestion de mouvements des animaux sur les parcelles
Fauche limitée, hors refus	Gestion des épandages dans l'année et sur zones définies
Répartition des effluents sur l'exploitation	Gestion du surplus d'épandage
Production de bois issu de l'entretien des haies	Abreuvement des animaux et protection des zones humides (mise en place de cordons limitant l'accès aux surfaces en eau et mise en place d'abreuvoirs)
Forte charge instantanée	

Cet exemple met en avant l'adaptation de l'exploitation au milieu sur lequel elle est implantée. L'exploitant a fait des contraintes environnementales un atout pour son activité.

Gestion conservatoire des zones humides à l'échelle de l'exploitation : l'essentiel de la méthode

- complémentarité prairies permanentes et temporaires
 - rotations courtes (10/12 jours) par lots
 - forte charge instantanée

LE PÂTURAGE COMME OUTIL D'ENTRETIEN DES PRAIRIES HUMIDES

L'exemple ci-dessus a permis d'identifier quelques unes des possibilités d'activités agricoles adaptées au contexte de zones humides. L'entretien même des zones humides trouve ses solutions dans le pâturage. Il est cependant nécessaire de l'adapter au milieu dans lequel il évolue, ce qui pose questions aux agriculteurs dans leur activité.

Deux exploitants, aux activités différentes, témoignent.



GAEC Berteau

- Située à Saint-Mesmin
- SAU : 112 ha
- Système herbagé : 104 hectares dont 20 ha de prairies permanentes
- Cultures : 8 hectares (maïs)
- Elevage bovins : Blondes d'Aquitaine : 100 têtes

L'exploitation Berteau dispose de deux types de prairies humides :

- les prairies inondables en bord de Sèvre
- les prairies humides en fond de vallée

Les prairies inondables sont situées sur des sols sableux et limoneux. Elles offrent une très bonne qualité de foin (les conditions climatiques peuvent entraîner un foin de moins bonne qualité 1 fois tous les 5 ans). Les prairies humides sont, quant à elles, situées sur un sol composé de trois couches de substrat différent (argile/20-50 cm de sable / 20-50 cm de terres humifères) et sont le lieu de passage de ruisseaux. L'eau d'infiltration stagne alors dans ce sol, qui présente des points humides par endroit.

Cette situation nécessite d'adapter sa gestion des troupeaux et demande une exploitation différente des deux types de prairies.

L'une des exigences de cet élevage réside dans la nécessité de **déprimer les prairies le plus tôt possible** : en effet, la race Blonde d'Aquitaine préfère l'herbe courte (jeunes pousses de moins de 10 cm). Cette condition suppose des allotements

tournants, rapides et répartis dans l'année, assurant un pâturage qui répondent aux besoins des animaux tout en respectant les capacités de charges du site.

Souhaitant maintenir les animaux en extérieur toute l'année, les exploitants du GAEC ont alors **adapté leurs pratiques à cette situation** : les prairies inondables permettent une fauche au mois de juin et des pâtures en automne ; les prairies humides permettent une mise en pâture dès février. Il faut assurer cette rotation pour obtenir du foin de bonne qualité. A noter cependant que la situation géographique de la parcelle peut rendre difficile la mise en place de rotations (éloignement, traversée dangereuse...). De plus, les prairies nécessitent une intervention après le mois d'avril, pour faucher les refus et ainsi garantir une qualité de repousse de l'herbe. Les zones sous clôtures demandent également un entretien manuel. Enfin, le maintien des animaux en extérieur toute l'année demande une vigilance particulière en matière de maladies transmises par les insectes, la faune sauvage ou parasitaires.



Les milieux humides sont propices au développement de maladies telles que : les maladies vectorielles transmises par les insectes (FCO, West Nile Virus), les maladies transmises par la faune sauvage (leptospirose, influenza aviaire), les maladies parasitaires (strongles, grande douve, paramphistomose, leptostirose...) ; qui touchent les ovins, les bovins mais parfois aussi l'homme. Autrefois incités à traiter les sites et les animaux pour limiter les risques sanitaires, les exploitants ont aujourd'hui des solutions plus préventives :

- la mise en place de mesures agronomiques : limitation d'accès des animaux aux zones sensibles en période à risque (automne, ou présence de rosée), rotations rapides pour éviter le surpâturage et les piétinements, limitation de l'abreuvement dans les mares et ruisseaux...
- une réalisation de diagnostics sur sites : recherche voire lutte contre les hôtes de ces maladies (limnés tronqués, rats...)
- un suivi médical raisonné : favoriser le développement de la propre immunité de l'animal, traiter par antibiotique quand le diagnostic est posé et lors des périodes à risque.

Cette prévention permet de limiter les coûts élevés des traitements à la charge de l'éleveur et de réduire les conséquences sur le milieu. Des exploitants se rappellent en effet la disparition des bousiers après l'usage de traitements pour leurs troupeaux, qui a en conséquence stoppé le processus de dégradation de bouses dans les prairies pâturées.



© R. Vilmonit

Tableau n°3 : Elevage bovin et maintien des zones humides

Avantages	Vigilances
Sortie en prairies à l'année	Gestion de mouvements des animaux sur les parcelles
Des rotations favorables à la qualité de foin	Rendements fourragers moindres
Fauche limitée, hors refus	Prévention sanitaire des animaux

Cet exemple montre l'importance d'une conduite de troupeaux et d'une gestion de l'herbe rigoureuses et adaptées au milieu, si l'on veut à la fois respecter le site et fournir une qualité de pâture à ses troupeaux.

Gestion conservatoire des zones humides à l'échelle de l'exploitation : l'essentiel de la méthode

- déprimage par broyage de l'herbe en fin d'hiver suivi d'un pâturage précoce des repousses
- complémentarité terres sèches et terres humides
- contrôle et vigilance quotidienne des prairies pour un pilotage qualitatif optimum de l'herbe

Toutes les exploitations ne sont pas composées d'élevage bovin qui permette cet entretien. Il se pose alors la question de l'utilité que pourra trouver l'exploitant à ces zones et des solutions à mettre en place pour leur garantir une gestion pérenne.



Exploitation de M. François BIRAUD

- Située à la Pommeraie sur Sèvre
- SAU : 48 ha dont 8 ha en zones humides
- Elevage : volailles uniquement
- Cultures : 40 ha (Blé, Colza, Maïs)

L'exploitation de M. Biraud comporte 8 ha de zones humides. **Cet espace n'est pas utilisé dans le cadre de son activité**, car celle-ci est exclusivement tournée vers l'élevage de volailles. Aussi, pour assurer l'entretien de ces zones, l'exploitant doit faire appel soit à un système mécanique, par débroussaillage, soit à un système bovin, par pâturage.

La première solution peut être appliquée une fois par an. Elle a rapidement trouvé ses limites, à la fois économiques et techniques. La seconde s'avère donc indispensable à cet entretien. **La mise à disposition de la parcelle** pour un exploitant bovin, qui y fait

pâture ses animaux une fois dans l'année, permet de maintenir ouvertes les zones humides, en cohérence avec la fragilité du site.

Cette solution soulève cependant des questions pour l'exploitant propriétaire. Même si le prêt de la parcelle trouve facilement preneur, ce n'est pas une solution pérenne, ni pour l'exploitant ni pour le milieu.

Ce prêt n'entraîne pas d'indemnités pour l'exploitant propriétaire, alors que l'herbe consommée a une valeur économique. De plus, une gestion durable de la parcelle supposerait une mise en pâture régulière, ce qui impliquerait de trouver un tiers intégrant celle-ci dans son système d'allotement. Cette solution est d'autant moins évidente que la parcelle sera forcément éloignée de l'exploitation acquéreuse. Cette situation reflète la difficulté de gérer les zones humides de petite taille, morcelées sur le territoire.

Les conditions d'exploitation (entretien par un autre exploitant, rentabilité réduite, imposition) peuvent freiner la mise en place d'une gestion pérenne de ce milieu. Cette parcelle dépend aujourd'hui à la fois du **cadre PAC des aides pour le maintien de surface en herbe et des obligations d'entretien** (pour éviter une requalification de cet espace en « friche ») et à la fois de la **volonté de l'exploitant de la maintenir ouverte**, conscient de l'importance de ces zones pour le bon fonctionnement des milieux.

Tableau n°4 : Hors-sol, absence de gestion pastorale et maintien des zones humides

Avantages	Vigilances
Valeur économique de l'herbe	Rentabilité pour l'exploitant
Aides au maintien des surfaces en herbe	Pérennité des solutions d'entretien et de maintien actuelles
Mise à disposition de la parcelle pour pâturage	Gestion des zones humides morcelées

Gestion conservatoire des zones humides à l'échelle de l'exploitation : l'essentiel de la méthode

- en l'absence de troupeaux, la gestion mécanique du milieu n'est pas un gage de sa conservation
- la mise à disposition de zones humides, sans prairies adjacentes, limite fortement leur reprise par un tiers et l'efficacité du pâturage (période limitée)

Le dialogue entre les agriculteurs et les gestionnaires permet d'expliquer les enjeux du maintien et la fonctionnalité des zones humides et ainsi trouver ensemble des solutions de gestion, à la taille de l'exploitation. **Cette prise de conscience et les compromis d'aménagement** peuvent amener à réouvrir des zones humides dégradées.

DU MAINTIEN À LA RÉOUVERTURE DE ZONES HUMIDES

Comme vu précédemment, une zone humide remplit des fonctionnalités écologiques précieuses et rend de nombreux services à l'homme (notion de services rendus). Sans entretien, l'équilibre de ces milieux est mis en péril en moins de 5 ans. La dynamique de fermeture des milieux est en effet très rapide. Les fonctionnalités écologiques sont modifiées et peuvent même compromettre l'activité agricole durablement. Des interventions humaines sont alors nécessaires pour garantir le maintien ou la réouverture de ces milieux.



Exploitation de M. Jean-Marie MERIAU

- Située à la Pommeraie sur Sèvre
- SAU : 98 ha
- Culture : 51 ha (rotation Maïs/Blé/RGI)
- Prairie : 47 ha dont 25 ha de zones humides
- Elevage bovin : Blonde d'Aquitaine : 80 vaches allaitantes et atelier taurillons
- Hors-sol lapin : 650 cage-mère

M. Mériaud témoigne de la nécessité du maintien de l'élevage pour garantir la conservation et l'entretien des zones humides. Son exploitation comporte 25 ha de zones humides. Elles sont entretenues par pâturage et fauche des joncs une fois par an. Les animaux sont sortis au champ à la mi-avril pour un déprimage de l'herbe avec un chargement très extensif et des lots réduits à quelques animaux (5-6 bovins). Cette modalité de pâturage est maintenue quelques semaines avant que des rotations avec des lots plus conséquent soient mises en place. L'exploitant nous communique qu'il ne rencontre aucune difficulté liée aux parasites (les vermifuges sont effectués à chaque début d'hiver).

Une diminution de l'activité d'élevage peut entraîner une fermeture du milieu. Le site qui jouxte l'exploitation de M. Mériaud illustre ce phénomène.



Visite d'exploitation, rencontres 2010

Suite au délaissement de cette zone, le milieu naturel se reboise. Il pourrait alors devenir le support d'une autre filière (bois-énergie notamment), sous réserve que le site soit accessible et exploitable. Exploitants et gestionnaires des milieux se posent alors des questions communes : **que voulons-nous transmettre, que veut-on faire, que veut-on voir sur notre territoire ?**

M. Guicheteau, exploitant laitier, a procédé à des aménagements dans ses prairies, pour garantir une possible mise en pâture de ses animaux tout en maintenant la fonctionnalité des zones humides de son exploitation.



Exploitation de M. Didier GUICHETEAU

- Située à la Pommeraie sur Sèvre
- SAU : 45 ha dont 4 ha de zones humides
- Elevage bovin : 34 vaches laitières - Production de 250 000 L de lait
- Cultures : 10 ha de maïs, 10 ha de blé

La mise en place de clôtures de protection qui suivent le cours d'eau permet de limiter l'accès à cette zone sensible. Les animaux ne peuvent accéder à ces points d'eau, le piétinement des milieux est limité : ainsi les risques de transmission de parasites est réduit et l'habitat d'espèces localement rares (par exemple la grenouille rousse) est préservé.



Visite d'exploitation, rencontres 2010

Gestion conservatoire des zones humides à l'échelle de l'exploitation : l'essentiel de la méthode

- une exigence d'entretien supérieure sur les zones humides (clôture notamment)
- un déprimage précoce de l'herbe par pâturage par lots réduits dans un premier temps
- une gestion mécanique des refus et un broyage des joncs les années sèches

Ces pratiques agricoles d'élevage sont organisées et aménagées en faveur du maintien des zones humides et de la biodiversité qu'elles renferment. Il est possible d'aller plus loin dans l'intervention humaine, en recréant des sites qui auraient été perturbés par des pratiques antérieures ou des délaissements.

L'une des parcelles de l'exploitation Le Granite était le lieu de passage d'un cours d'eau, avant qu'il ne soit busé et que la physionomie du site n'évolue. Les travaux ont consisté à réouvrir le cours d'eau et lui offrir une zone d'expansion permettant d'optimiser sa capacité de rétention des matières polluantes (zone tampon). La zone aménagée porte sur 300 m². L'aménagement a pris en compte les contraintes de l'agriculteur : passage de tracteur, zones d'abreuvement...



Visite d'exploitation, rencontres 2010



Visite d'exploitation, rencontres 2010

Aujourd'hui, les résultats positifs portent sur plusieurs aspects :

- les prélèvements et contrôles effectués révèlent 30 à 40 % de nitrates en moins en sortie de la zone tampon
- le paysage et la zone humide ont été reconstitués
- les espèces végétales adaptées à ce milieu se réimplantent naturellement, sans aucune intervention humaine



Le programme Eau Vendée Environnement sur le bassin versant de Rocherou est mis en œuvre par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des sources de l'Arkanson, est un exemple d'intervention. Ce programme a été lancé pour mesurer l'impact des zones humides sur la qualité de l'eau et ainsi préserver la ressource en amont.

Dans sa mise en œuvre, le syndicat en partenariat avec le CPIE Sèvre et Bocage explique le projet à plusieurs exploitations situées en zones humides et leur propose un diagnostic : typologie du terrain, pratiques agricoles, identification des parcelles à risque (proches du cours d'eau, pentu...). Des propositions de réaménagement sont alors formulées, favorables à la reconstitution de zones humides en compatibilité avec l'activité agricole.

Cet exemple montre que la question de la qualité de l'eau peut être abordée à l'échelle d'un petit bassin versant et que des aménagements simples à l'échelle de l'exploitation peuvent y apporter une partie de réponse. Ce projet, qui réunit les différents acteurs du territoire, prouve que la remise en fonction d'une zone humide est compatible avec l'activité agricole.

Ces témoignages ont mis en exergue les conditions d'une activité agricole en zones humides, sur ce territoire du haut-bocage vendéen. Il est possible de les synthétiser de la façon suivante :

Tableau n°5 : accorder ses pratiques agricoles au contexte de zones humides : recommandations

Allotement	Entretien des pâtures	Gestion des risques sanitaires et écologiques	Optimisation des fonctions épuratrices
Favoriser une forte charge instantanée lorsque la portance du milieu le permet par lots (25/35 bovins)	Complémenter milieux secs et milieux humides	Raisonner le risque sanitaire et favoriser le préventif	Identifier les points « noirs » pour la qualité de l'eau sur l'exploitation
Mettre en place des rotations rapides (≤15 jours)	Broyer les refus	Aménager les zones d'abreuvement sur des espaces de superficie limitée.	Recréer des zones tampons à l'échelle de l'exploitation
Piloter quotidiennement en fonction de la qualité de l'herbe	Intervenir manuellement sous clôture		
Procéder à un déprimage précoce (pâturage extensif ou broyage)	Limiter des périodes de forte portance les années sèches		

Les perspectives

Durant ces deux jours, les apports d'experts, les 5 témoignages d'exploitants et les 3 visites ont permis de **mesurer les enjeux économiques, écologiques et sociaux** que comportent **la gestion des zones humides en milieu agricole**.

L'activité agricole typique du haut-bocage vendéen comprend de la polyculture et de l'élevage bovin, dans un format d'exploitation moyenne (60 ha). Ce format évolue pour tendre vers des systèmes de superficie plus importante.

De façon générale, la déprise des activités agricoles en milieu rural, la baisse de la rentabilité des productions de viande et de lait mettent **en péril l'activité agricole traditionnelle** ; comme celle notamment du pays de Pouzauges. La reprise ou le maintien de l'activité agricole typique, notamment l'élevage bovin, ne sont plus assurées. L'activité hors-sol s'est développée car elle apporte un complément de revenu indispensable à ces exploitations qui aujourd'hui se restructurent et s'agrandissent.

Ce contexte économique et les évolutions qui en résultent ont aussi pour conséquence de faire **disparaître les savoir-faire** traditionnels d'activité agricole en milieux humides...

Ces changements ne sont pas sans conséquences sur le milieu. Délaissées, **les zones humides se dégradent**. Les milieux se referment, en laissant rapidement la place à une végétation dense ; ou d'autres ont été mises en eau en vue d'une activité de loisirs. Les fonctionnalités mêmes des zones humides sont touchées. Ces processus impactent l'état des habitats, la qualité de l'eau, les paysages...

Il est pourtant possible de concilier activité agricole et maintien du bon état des zones humides, et les rencontres nous l'ont prouvé.

Le dialogue entre acteurs permet d'identifier les enjeux et les attentes de chacun. En respectant les capacités et la fragilité des sites naturels, la conduite des troupeaux, la gestion de l'herbe, les aménagements légers peuvent être des **interventions positives** qui maintiennent les zones humides en fonctionnement.

Il est cependant nécessaire d'aller plus loin dans la mise en place de **dispositifs favorables** au maintien des zones humides en agriculture, dans une approche économique, technique et sociale, immédiate ou à plus long terme.

Le territoire du pays de Pouzauges n'est à ce jour pas éligible au titre des **mesures agro-environnementales territoriales**. Ces mesures forment un dispositif qui s'applique sur des territoires précis, identifiés comme prioritaires pour la mise en œuvre d'une action visant à réduire les impacts de l'agriculture sur l'environnement, comme les zones humides. Son éligibilité et la



Temps d'échanges, rencontres 2010

prise en compte de l'exploitation dans son ensemble permettraient d'agir sur l'ensemble de l'activité agricole et avoir ainsi des résultats **à l'échelle du bassin versant**.

La défiscalisation des zones humides, délimitées grâce à un inventaire précis sur le territoire et sa retranscription dans le PLU, allègeraient les charges des exploitants et diminuerait la pression de rentabilité économique demandée à ces zones.

L'accompagnement et l'aide à l'installation de l'élevage devraient garantir le maintien de zones humides dans un ensemble bocager. L'unité paysagère et les fonctions des zones humides seraient alors préservées et l'activité agricole serait pensée dans **sa globalité**.

Cet accompagnement pourrait inclure **l'explication de la réglementation** et le **bénéfice environnemental** de ces milieux, parfois mal connus ou mal interprétés.

Certains territoires ont mené une réflexion partagée entre l'Etat, les services de la police de l'eau et les agriculteurs, sur les pratiques traditionnelles compatibles au maintien des zones humides, et sont arrivés à un accord (Finistère).

Sur le territoire plus largement, la **sensibilisation de la population** aux enjeux du maintien des zones humides contribue à une prise de conscience de l'impact de pratiques (gestion des eaux urbaines, utilisation des pesticides pour son jardin...) et du rôle de ces milieux. Elle doit accentuer aussi l'explication et la **reconnaissance du rôle** de l'agriculture dans le maintien des zones humides.

L'accompagnement des territoires et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs à ces enjeux constituent un socle d'actions à poursuivre, soutenir et développer pour nous garantir des vies écologique, économique et sociale conciliables.

Le CPIE a pour vocation d'animer ce dialogue territorial, au travers de coopérations territoriales, permettant de conduire ces actions avec tous les acteurs, à partir de leurs besoins, pour trouver des **modes de gestion qui conviennent à tous**.

RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET RÉFÉRENCES

Principaux textes définissant les zones humides :



Convention Ramsar - 1971



Loi sur l'eau - 1992



Loi sur le Développement des Territoires Ruraux - 2005

Documentation générale :



Site portail EauFrance, consultation décembre 2010



Acteurs de la biodiversité en faveur des milieux humides - URCPIE Pays de la Loire, 2010



La gestion intégrée et responsable de l'eau en agriculture : de l'adaptation des exploitations à l'adoption de nouvelles pratiques, Union nationale des CPIE, Décembre 2009

Sites Internet :



Union nationale des CPIE :
www.cpie.fr



Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture :
www.apca.fr



Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire :
www.agriculture.gouv.fr



Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement :
www.developpement-durable.gouv.fr



Portail zones humides :
www.zones-humides.eaufrance.fr



Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) :
www.unep.org



Évaluation des écosystèmes pour le millénaire :
www.maweb.org

TABLE DES SIGLES

- **AFOCG** Association de Gestion et de Comptabilité, Agriculture, Artisanat et Commerce
- **APCA** Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
- **CPIE** Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
- **DCE** Directive Cadre sur l'Eau
- **DGER** Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
- **DPU** Droit au Paiement Unique
- **EBE** Excédent Brut d'Exploitation
- **MAE** Mesures Agro-Environnementales
- **MEA** Évaluation des Écosystèmes du Millénaire
- **PAC** Politique Agricole Commune
- **SDAGE** Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- **PLU** Plan Local d'Urbanisme
- **PNUE** Programme des Nations-Unies pour l'Environnement
- **SAU** Surface Agricole Utile
- **SCOT** Schéma de Cohérence Territorial
- **GAEC** Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

LISTE DES TABLEAUX

- **Graph n°1** : Comparatif du ratio "Capital investi/excédent brut d'exploitation"
entre 4 types d'exploitation, sur 20 ans Pg. 9
- **Tableau n°1** : Performances économiques de l'agriculture et préservation des zones humides Pg. 10
- **Tableau n°2** : Activités agricoles diversifiées et maintien des zones humides Pg. 11
- **Tableau n°3** : Elevage bovin et maintien des zones humides Pg. 13
- **Tableau n°4** : Hors-sol, absence de gestion pastorale et maintien des zones humides Pg. 13
- **Tableau n°5** : Accorder ses pratiques agricoles au contexte de zones humides : recommandations Pg. 15

REMERCIEMENTS

La tenue des Rencontres Agriculture et Environnement et la rédaction de cette publication ont été possibles grâce aux collaborations de :

le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

Pascal BERGERET,
Daniel BOISSIERE,
Frédéric DELHINGER

l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture :

Dominique BOUVIER,
Nathalie GALIRI

le CPIE Sèvre et Bocage :

Pascal SACHOT,
Laurent DESNOUHES,
Fanny COUSINEAU,
et toute l'équipe

la Chambre d'Agriculture de la Vendée :

Christian AIME,
Hervé PILLAUD,
Florence PAYRAUDEAU,
Delphine BRETON

le lycée agricole de la Roche-sur-Yon :

Philippe TAILLECOURS

l'AFOCG :

Jean-Claude MARCHAND

le Groupement de Défense Sanitaire :

Thierry RENAUDINEAU

les agriculteurs du Haut-Bocage vendéen qui ont accepté de témoigner et d'accueillir les participants sur leur exploitation :

Pascal SACHOT,
Olivier BERTEAU,
Didier GUICHETEAU,
Jean-Marie MERIAU,
François BIRAUD

L'animation territoriale et l'implication des acteurs locaux dans l'organisation de ces Rencontres par le CPIE Sèvre et Bocage ont été rendus possible grâce au soutien de :

La Fondation de France



L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne



Etablissement public du ministère chargé du développement durable



Publication réalisée par l'Union nationale des CPIE

Coordination et rédaction : Caroline Guesnon

Relecture : Laurent Desnouhes (CPIE Sèvre et Bocage), Florence Payraudeau (Chambre d'Agriculture de la Vendée),
Philippe Tailleours (Lycée Nature de la Roche-sur-Yon)

En collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité
et de l'Aménagement du Territoire, et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

Avec le soutien du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation,
de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

Décembre 2010



UNION NATIONALE

